



Belvaux/Sanem, le 14 août 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail en date du 1^{er} août 2025, réf N° **3/2024/0231/170**, la société

BELVAL MALL SARL

a eu l'autorisation pour la modification de la surface commerciale, des cuisines professionnelles et de salles cinématographiques (1/2006/0366) à Esch-sur-Alzette, 7 avenue du Rock'n'Roll.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **14 août 2025 au 23 septembre 2025 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre, Pour la Bourgmestre empêchée,


Simone Asselborn-Bintz, Bénédictine Morgenthaler, échevine